

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1200 du 14 novembre 1949 :

n° 1200

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 novembre 1949

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1949

Date du numéro

30 novembre 1949

TEXTE INTÉGRAL

Est désigné comme traducteur assermenté près le tribunal du Charia de Djibouti, pour l'année 1949 : M. Ahmed, Saleh, citoyen français de statut personnel, race arabe, commerçant. M. Ahmed Saleh prêterà le serment prévu par la loi devant le tribunal de 1er instance.